



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

*Direction Régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement du Limousin*

*Service de Prévention des Pollutions, des Risques et Contrôle
des Transports*

Rapport d'inspection des sites miniers uranifères de Coussat et du Monteil, le 11 février 2010

La DREAL a procédé le 11 février 2010 à une inspection des sites miniers uranifères de Coussat et du Monteil, commune de Bonnat.

L'inspection a été menée par Dominique Bergot et Marion Centofanti de la DREAL, en présence de Gwénaëlle Cadoret d'AREVA NC ; un représentant de la municipalité de Bonnat a été invité à formuler ses observations et à accompagner l'inspection.

En raison des conditions météorologiques (présence de neige au sol), l'activité radiologique du sol n'a pas été contrôlée.

Situation des sites

Le site minier de Coussat est une ancienne mine à ciel ouvert remblayée ; il a été exploité de 1954 à 1989, sous le régime de la concession ; il a donné lieu à une déclaration de délaissement des travaux (donné acte du 14/11/1989) et à un arrêté préfectoral d'arrêt de la surveillance (01/07/1999).

Le site minier du Monteil est une ancienne mine à ciel ouvert remblayée ; il a été exploité de 1987 à 1988, sous le régime de la concession. Il n'a pas fait l'objet d'une déclaration d'arrêt des travaux.

Inspection du Coussat

Le site est partiellement clôturé.

Les eaux de ruissellement de la mine à ciel ouvert sont collectées dans une zone humide qualifiée par AREVA NC dans son bilan de fonctionnement de « bassin de collecte des eaux ». Il convient de noter que cette zone humide n'est pas un aménagement réalisé en vue de collecter les eaux du site. Les eaux collectées dans cette zone sont ensuite canalisées (alternativement dans un fossé et une canalisation enterrée) pour être rejetées dans le ruisseau du Theil.

1) Je demande à AREVA NC - pour le 30 juin 2010 - de compléter les analyses d'eau du bilan de fonctionnement par une analyse radiologique des sédiments de la zone humide.

Par ailleurs, comme indiqué lors de la réunion du 17 mars dernier, je vous demanderai ultérieurement de mener une étude d'impact environnemental sur la zone humide.

* * *

Le rapport associatif d'analyse critique du bilan de fonctionnement d'AREVA NC sur le département de la Creuse mentionne la présence de fûts abandonnés sur le site. Lors de l'inspection, la présence de fûts n'a pas été mise en évidence.

Inspection du Monteil

Le site est difficilement accessible à cause de la végétation.

Dominique BERGOT

BI